

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.2 Blois

Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Modification simplifiée n°2 approuvée le 7/10/2025

Déclaration de projet n°1 approuvée le 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr



Construire ensemble le territoire de demain



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi habitat mobilités Agglopolys

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Blois Nord 1-4

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupépin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "'Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Blois Sud 2-4

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Médières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupiblin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nrl : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Blois Nord-Ouest 3-4

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupélbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nrl : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Blois Sud-Ouest 4-4

- **Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022**
- **Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024**
- **Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025**

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nrl : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- BDC Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités Aménagement Agglopolys

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 1-9

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêtin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

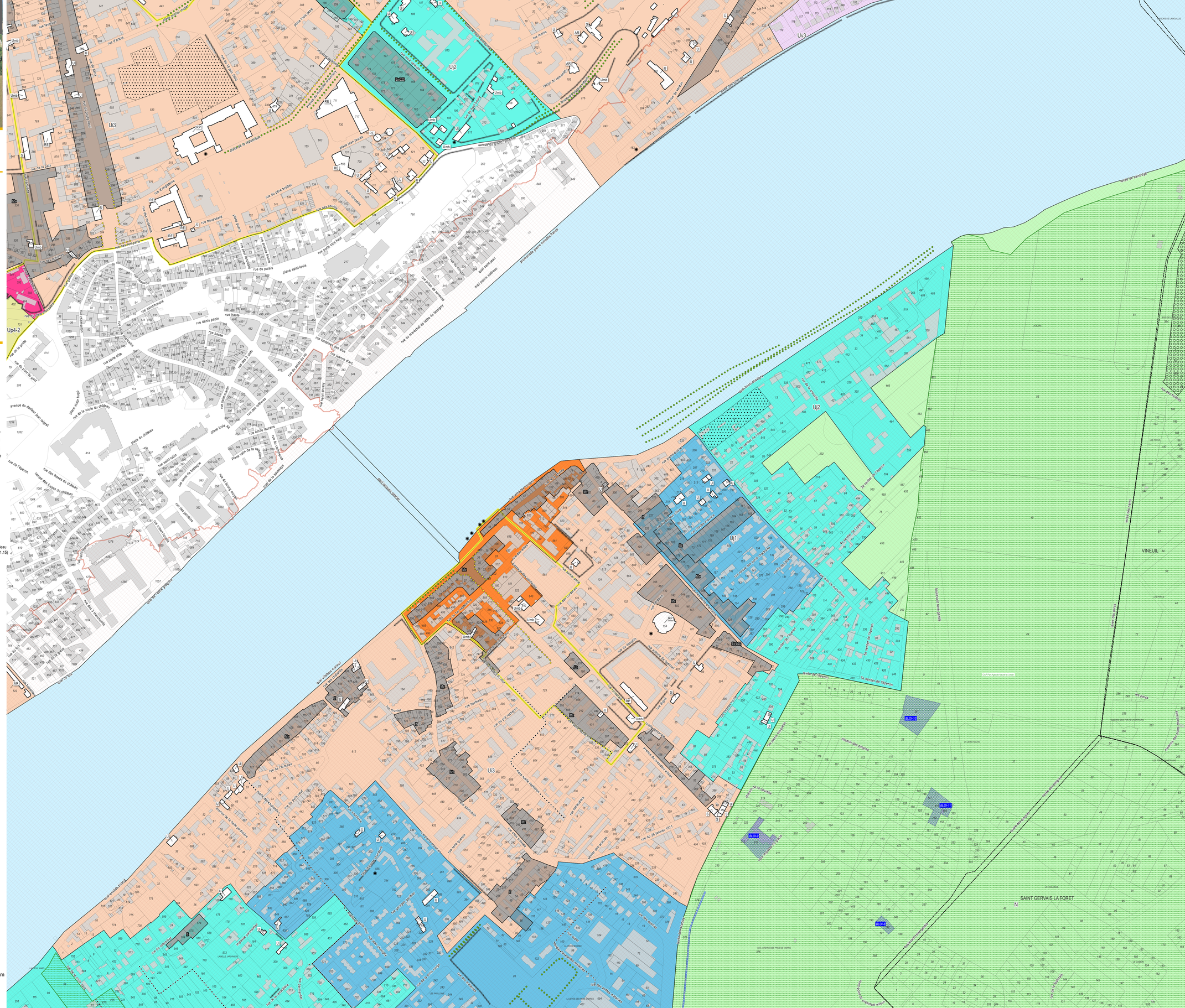



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 2-9

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupilon"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 3-9

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Ug, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- PPRI Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

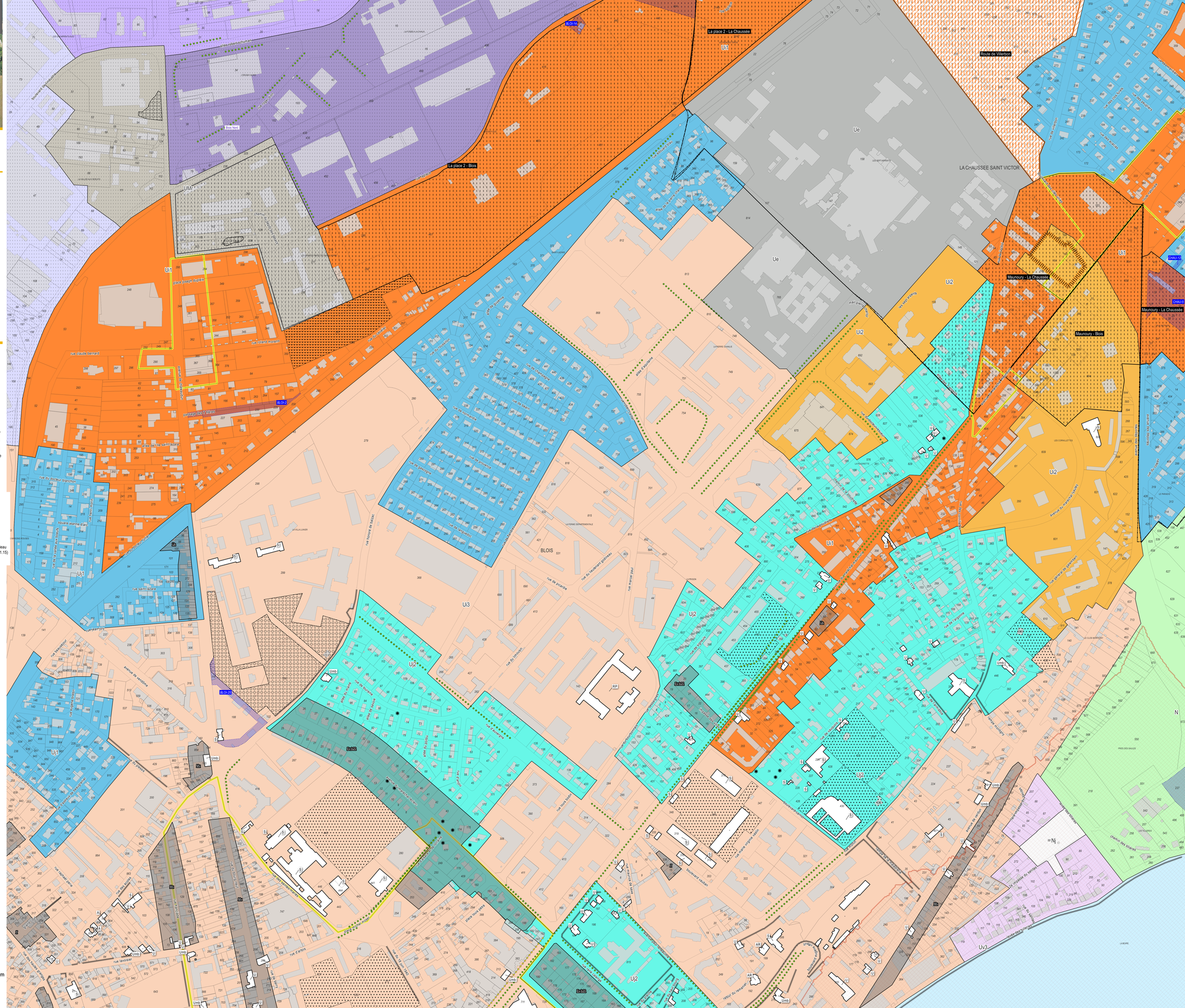



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS_4/9

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

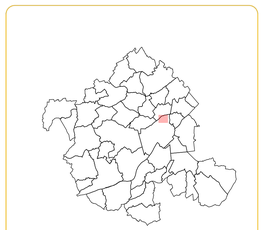

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nlr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

VILLEBAROU
A
N
UA1
UC1
Uj1
Ue
Uv2
Um
Umr
BLOI-21
BLOI-22
BLOI-17
BLOI-18
BLOI-19
BLOI-20
Bois Nord



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS_5/9

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 6-9

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- PPRI Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mutations

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 7-9

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- BLOI-28 Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 8-9

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BLOIS 9-9

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- PPRI Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

Tableau des emplacements réservés

(Figuré sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – APPROUVEE LE 7/10/2025

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Bassin de rétention eaux pluviales "Chemin de Plessis'	Agglopolys	BLOI-1	16145
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création accès - passage des 7 frères	Commune	BLOI-2	1855
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	36
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	113
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	649
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	6
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	164
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	36
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	969
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	468
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	250
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue basse des Grouets	Commune	BLOI-3	82
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie chemin du Puy Cuisy	Commune	BLOI-4	88
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie chemin du Puy Cuisy	Commune	BLOI-4	28
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie chemin du Puy Cuisy	Commune	BLOI-4	43
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie chemin du Puy Cuisy	Commune	BLOI-4	23
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Rectification emprise publique rue Robert Schuman	Commune	BLOI-5	1800
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement rue Etienne Baudet	Commune	BLOI-6	83
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	16
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	69
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	123
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	19
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	4
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	2
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	60
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	78
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	2
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	5
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	71

Tableau des emplacements réservés

(Figuré sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – APPROUVEE LE 7/10/2025

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	47
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	68
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	20
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	19
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de Villierfins	Commune	BLOI-7	115
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement la Bouillie	Agglopolys	BLOI-8	434
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement la Bouillie	Agglopolys	BLOI-9	1806
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement la Bouillie	Agglopolys	BLOI-10	2549
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement la Bouillie	Agglopolys	BLOI-11	1566
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement la Bouillie - cheminement doux	Agglopolys	BLOI-12	2093
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement la Bouillie - cheminement doux	Agglopolys	BLOI-12	8452
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagements Laplace 2	Commune	BLOI-13	4918
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagements Laplace 2	Commune	BLOI-14	511
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Gestion fossé d'écoulement des eaux	Agglopolys	BLOI-15	3000
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Création fossé d'écoulement des eaux	Agglopolys	BLOI-15	1486
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Création fossé d'écoulement des eaux	Agglopolys	BLOI-15	2626
BLOIS	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Extension STEP	Agglopolys	BLOI-16	25565
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création emprise publique rue Alexandre Vezin	Commune	BLOI-17	82
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création emprise publique rue Alexandre Vezin	Commune	BLOI-17	103
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création emprise publique rue Alexandre Vezin	Commune	BLOI-17	12
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création emprise publique rue Alexandre Vezin	Commune	BLOI-17	662
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création emprise publique rue Alexandre Vezin	Commune	BLOI-17	2289
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie entre la rue Bel Air et l'avenue de Vendôme	Commune	BLOI-18	23
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie entre la rue Bel Air et l'avenue de Vendôme	Commune	BLOI-18	11
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie entre la rue Bel Air et l'avenue de Vendôme	Commune	BLOI-18	15
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie entre la rue Bel Air et l'avenue de Vendôme	Commune	BLOI-18	47
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'un accès sur la rue Albert 1er	Commune	BLOI-19	500
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	86
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	75

Tableau des emplacements réservés

(Figuré sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – APPROUVEE LE 7/10/2025

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	68
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	48
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	172
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	8
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	42
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	47
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	16
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	109
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	18
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	13
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	9
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'amiral Querville	Commune	BLOI-20	56
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue Gutenberg et raccordement avenue de Vendôme	Commune	BLOI-21	540
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue Gutenberg et raccordement avenue de Vendôme	Commune	BLOI-21	333
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux entre Rue de Villebreme et zone économique	Commune	BLOI-22	458
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'Azin	Commune	BLOI-23	891
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue de l'Azin	Commune	BLOI-23	409
BLOIS	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Aménagement paysager	Commune	BLOI-24	5683
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement carrefour Vendôme / Chateaudun	Commune	BLOI-25	2259
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue Augustre Thierry entre le pont de la butte et le boulevard Daniel Dupuis	Commune	BLOI-26	635
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement chemin de Brisebarre	Commune	BLOI-27	10
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable parallèle à la rue de la Quinière	Commune	BLOI-28	722
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable parallèle a la rue de la Quinière	Commune	BLOI-28	107
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du chemin de St Georges et rectification du carrefour Route de Coulanges	Commune	BLOI-29	129
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du chemin de St Georges et rectification du carrefour Route de Coulanges	Commune	BLOI-29	343
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Création liasion entre rue de rabteux et rue de l'auboissière	Commune	BLOI-30	435
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie rue Parmentier	Commune	BLOI-31	18
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Complèment d'acquisition des emprises de Boulevards Brossolette et Boncour	Commune	BLOI-32	248
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du chemin de St Georges et rectification du carrefour Route de Coulanges	Commune	BLOI-33	379

Tableau des emplacements réservés

(Figuré sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – APPROUVEE LE 7/10/2025

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
BLOIS	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du chemin de St Georges et rectification du carrefour Route de Coulanges	Commune	BLOI-33	518

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique *(et au règlement écrit)*	Famille des typologies détaillée *dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**S**	Singulière	HI0007,HI0007
Blois	**S**	Singulière	HH0060,HH0060
Blois	**S**	Singulière	HI0007,HI0007
Blois	**H**	Hydraulique	BL0031,BL0030
Blois	**S**	Singulière	HH0060,HH0060
Blois	**A**	Agricole - La longère	EO0046
Blois	**A**	Agricole - La longère	EO0046
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	ES0105
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	EN0007
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	EN0008,EN0007
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	CH0180,CH0179
Blois	**AR**	Aristocratique	CM0522,CM0522
Blois	**AR**	Aristocratique	CM0522,CM0522
Blois	**AR**	Aristocratique	BZ0316
Blois	**AR**	Aristocratique	BY0233
Blois	**AR**	Aristocratique	BY0233
Blois	**AR**	Aristocratique	BY0040
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BY0115,BY0116
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	EP0093,EP0035
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	EP0036
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	EP0037,EP0039
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	EP0039
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	EP0039
Blois	**A**	Agricole - La longère	ER0170,ER0169
Blois	**A**	Agricole -Annexe	ER0168,ER0045
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	CM0792
Blois	**A**	Agricole - Closerie	CM0450
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	CN0315
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CN0100
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	CN0270,CN0272
Blois	**S**	Singulière	CR0354
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	DR0726
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	DR0648,DR0107
Blois	**A**	Agricole - La longère	DR0722,DR0063
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	DR0792
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	DR0528
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	DR0048
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	DR0815,DR0816
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	DR0059
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AK1086
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	AK1032
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	AK1032
Blois	**A**	Agricole - La longère	AK0342
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AL0967,AL0017
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AL0968,AL0969
Blois	**A**	Agricole - La longère	AK0009
Blois	**RE**	Religieuse	AK1131
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	DK0477
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DK0329
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0105
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0087
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0085
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0073
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0072
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0069,DL0068
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DL0067,DL0065
Blois	**RP**	Républicaine	DL0191
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DL0034
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0169,DL0031
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0245
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0245,AI0133

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DL0052
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0050
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0049
Blois	**S**	Singulière	DL0187
Blois	**S**	Singulière	DL0027
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DL0045
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DL0043,DL0044
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	DR0115,DR0116
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	DR0406
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AT0171
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AT0533
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AT0556
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AT0536
Blois	**S**	Singulière	AV0608
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0103
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0238
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0147
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0071
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0284
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0051
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0076
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0193
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0247
Blois	**S**	Singulière	CV0358
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	AV0446
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CV0032,CV0031
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CW0129,CW0130
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CW0150
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CW0266,CW0183
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CW0179,CW0178
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0275
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DE0122
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CY0217,CY0218
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CY0196
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CY0198
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CY0201
Blois	**AR**	Aristocratique	CW0192
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CW0190
Blois	**S**	Singulière	CW0306
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DI0404
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0178,DI0351
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0148
Blois	**AR**	Aristocratique	DN0522
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DH0038
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DH0537
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0067
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0065
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0064
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0063
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	BD0176
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BD0185
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DH0687
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DH0299
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DH0273
Blois	**A**	Agricole - La longère	DH0727
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DH0318,DH0317
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DE0642
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DE0325
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0586,DH0144
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0148
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	EH0029
Blois	**A**	Agricole - La longère	BH0491,BH0490
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DE0187
Blois	**RP**	Républicaine	DE0166

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DE0201
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CZ0278
Blois	**S**	Singulière	CZ0065
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CZ0069
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DE0453
Blois	**S**	Singulière	CZ0048
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CZ0050
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CZ0100
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BT0032
Blois	**S**	Singulière	BT0782
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BT0198
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BT0768
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0612
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0803
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0801
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0806
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0666
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0668
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0333
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0147
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0805
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0619
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0635
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0070
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0133
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0596
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0730
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0790
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0347
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0348
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0042
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0076
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0072
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0096
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0262
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0121
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0122
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0205
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0358
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0360
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0254
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0586
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0229,BS0230
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0233,BS0234
Blois	**RP**	Républicaine	BH0237
Blois	**A**	Agricole - La longère	BH0061
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	BH0185
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	BH0185,BH0184
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	BN0251
Blois	**A**	Agricole -Annexe	BN0317
Blois	**A**	Agricole - La longère	BN0157
Blois	**RP**	Républicaine	CN0070
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CN0062
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CK0051
Blois	**AR**	Aristocratique	CK0064
Blois	**A**	Agricole - La longère	DR0111,DR0110
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DR0109,DR0108
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DR0108
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AK0016
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BT0459,BT0434
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0102
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DP0803
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DP0859,DP0860
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0606

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0074
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0075
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0111
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DO0113,DO0112
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0116
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DO0119
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DO0120
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0121
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0123
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0122
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0118
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0115
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0661
Blois	**S**	Singulière	AS0299
Blois	**S**	Singulière	AS0299
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CT0092
Blois	**RP**	Républicaine	CT0143
Blois	**RP**	Républicaine	CT0143
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0422
Blois	**S**	Singulière	AS0188
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DR0185
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0072
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0132
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0261
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0261
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0264
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0209
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0251
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0248
Blois	**RE**	Religieuse	DP0267
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0300,DP0291
Blois	**RE**	Religieuse	DO0013
Blois	**RE**	Religieuse	DO0615,DO0013
Blois	**RE**	Religieuse	DO0617
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CT0229
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CT0213
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DO0184
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DO0186
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DO0187
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DO0188
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DO0185
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DO0190,DO0189
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CW0001
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CW0007
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0194
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DO0213
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0208
Blois	**RE**	Religieuse	DO0717,DO0718
Blois	**RE**	Religieuse	DO0706
Blois	**RE**	Religieuse	DO0126
Blois	**RE**	Religieuse	DO0126
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DP0317
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0334
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0334
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0376
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0385,DP0379
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0787,DP0788
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0611
Blois	**RE**	Religieuse	DP0725
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0475
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DP0428,DP0429
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0506
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DP0454
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DM0051

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DM0050
Blois	**S**	Singulière	DM0199
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DM0042
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DM0040,DM0039
Blois	**S**	Singulière	DP0061
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DR0736
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DN0826
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DN1214
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0193
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0284
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0377,CV0200
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	CW0277,CW0281
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CW0299,CW0069
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	CW0300
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	CY0005
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0138
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DI0139
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DI0138
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	AZ0024
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0689,DH0391
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	BD0309,BD0156
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DH0157
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	CZ0294,CZ0432
Blois	**S**	Singulière	CZ0047
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CE0013
Blois	**AR**	Aristocratique	BZ0316
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	CK0103,CK0100
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CK0051
Blois	**S**	Singulière	AL0682
Blois	**S**	Singulière	AL0684
Blois	**S**	Singulière	AL0683
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AL0158
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AL0158
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DK0492,DK0493
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BY0114
Blois	**RP**	Républicaine	EP0065
Blois	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	EP0066
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AL0177
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AL0177
Blois	**A**	Agricole - La longère	AL0227
Blois	**A**	Agricole -Annexe	AL0255
Blois	**A**	Agricole - La longère	AL0255
Blois	**A**	Agricole - La longère	AL0573
Blois	**A**	Agricole -Annexe	AL0573
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	DR0774
Blois	**A**	Agricole - La longère	AK0010
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DK0152
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DK0012
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DL0033
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DL0249
Blois	**A**	Agricole - L'habitat rural	DR0109
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CV0147,CV0146
Blois	**S**	Singulière	CW0346
Blois	**S**	Singulière	CW0346
Blois	**S**	Singulière	CW0316
Blois	**S**	Singulière	CW0346
Blois	**S**	Singulière	CW0318
Blois	**S**	Singulière	CW0319
Blois	**S**	Singulière	CW0336
Blois	**S**	Singulière	CW0335
Blois	**S**	Singulière	CW0335
Blois	**AR**	Aristocratique	CW0189
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0208
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0208

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DO0208
Blois	**RP**	Républicaine	DP0217
Blois	**S**	Singulière	DO0557
Blois	**S**	Singulière	DP0401
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DP0772,DP0773
Blois	**S**	Singulière	DM0091,DM0093
Blois	**S**	Singulière	DP0266
Blois	**S**	Singulière	DP0103
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CY0212
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CY0211
Blois	**A**	Agricole -Annexe	CE0291
Blois	**A**	Agricole -Annexe	CE0291
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CE0291
Blois	**AR**	Aristocratique	CM0522,CM0530
Blois	**AR**	Aristocratique	CN0068
Blois	**AR**	Aristocratique	CN0072
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	CN0315
Blois	**A**	Agricole - Closerie	CM0008,CM0451
Blois	**A**	Agricole - Closerie	CM0008
Blois	**S**	Singulière	CZ0049
Blois	**U**	Urbain - Maison de ville	DN0533,DN0870
Blois	**AR**	Aristocratique	DN0522
Blois	**AR**	Aristocratique	DN0522
Blois	**RP**	Républicaine	DE0154
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	BC0419,BC0020
Blois	**A**	Agricole - La longère	BH0490
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	BS0596
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0133
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0004
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0373
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0070
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0096
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0096
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0096
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	DI0096
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0296
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0296
Blois	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	DI0359
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0217
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	BS0217,BS0586
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	BH0185
Blois	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	BH0267,BH0185
Blois	**S**	Singulière	CW0040
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CW0047
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CW0049
Blois	**S**	Singulière	CV0227
Blois	**S**	Singulière	CV0226
Blois	**S**	Singulière	CV0227
Blois	**S**	Singulière	CV0228
Blois	**S**	Singulière	CV0430
Blois	**S**	Singulière	CV0228
Blois	**S**	Singulière	CV0430
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**S**	Singulière	CW0303,CW0180
Blois	**S**	Singulière	CW0303
Blois	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	CE0238
Blois	**AR**	Aristocratique	CR0355
Blois	**AR**	Aristocratique	CH0146
Blois	**S**	Singulière	CV0224

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Blois	**S**	Singulière	CT0443,CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0444,CT0445
Blois	**S**	Singulière	CT0443
Blois	**S**	Singulière	CT0443
Blois	**S**	Singulière	CT0441
Blois	**S**	Singulière	CT0445
Blois	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	CK0056
Blois	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	BC0148
Blois	**S**	Singulière	DM0033
Blois	**S**	Singulière	DM0227